



TOURISME & HANDICAP

Demander le label Tourisme & Handicap, c'est ouvrir le droit aux vacances pour tous.

C'est accueillir des millions de touristes français et étrangers qui présentent un handicap moteur, mental, auditif ou visuel. C'est aussi élargir sa clientèle et se doter d'un véritable avantage concurrentiel.

Le Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône vous encourage et vous accompagne dans cette démarche. Découvrez ici les avantages et les étapes de la labellisation Tourisme & Handicap.

S'ouvrir

à toutes

les clientèles



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE



Bouches-du-Rhône
LA PROVENCE

Le label

TOURISME & HANDICAP

Le droit aux vacances pour tous

Depuis 1997, le Secrétariat d'Etat au Tourisme a fait du droit aux vacances pour tous un axe majeur de son action.

Il s'est ainsi engagé dans une démarche de **mobilisation des professionnels du tourisme pour l'accueil des personnes handicapées**.

C'est dans ce contexte qu'a été créé en 2001 le **label national Tourisme & Handicap**, fruit d'une étroite collaboration entre les professionnels du tourisme, les personnes handicapées, leurs associations et le Secrétariat d'Etat au Tourisme.

C'est l'**association Tourisme et Handicaps**, née en 2001, qui s'est vu confier la mission d'aider concrètement à la mise en place des conditions d'attribution du label. Elle assure l'unité nationale du dispositif.

www.tourisme-handicaps.org

Un label pourquoi ?

Le label a deux objectifs majeurs :

- **apporter une information** fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques aux personnes présentant un **handicap moteur, mental, auditif ou visuel**.



- **développer une offre touristique** adaptée et innovante.

Pour les professionnels du tourisme, avoir le label, c'est se doter d'un **avantage concurrentiel** face au potentiel touristique que représente la population handicapée.

En France métropolitaine **22 millions de personnes, soit 40 % de la population**, déclarent une déficience ou une difficulté dans la vie quotidienne due à un problème de santé (AFIT 2001 source : INSEE).

Un meilleur accueil des personnes handicapées, **c'est plus de confort** pour toutes les clientèles : les seniors, les familles, les touristes étrangers...

Et c'est aussi **une démarche citoyenne**.

Le label comment ?

Une démarche volontaire et gratuite

Les professionnels du tourisme intéressés s'adressent au Comité Départemental du Tourisme des Bouches-du-Rhône pour effectuer leur demande de label pour 1, 2, 3 ou 4 types de handicap.

En 5 étapes

1 La visite d'évaluation

Réalisée par deux évaluateurs, elle permet d'apprécier l'accessibilité pour chacun des 4 handicaps selon des critères nationaux.

2 La commission départementale

Composée d'institutionnels, de professionnels du tourisme et d'associations représentant les personnes handicapées, elle instruit les dossiers et préconise les aménagements du site si nécessaire.

3 Les aménagements

Le gestionnaire du site visité réalise les éventuels aménagements requis.

4 La commission nationale

Pilotée par l'association Tourisme & Handicaps, elle attribue le label pour 5 ans. En retour, le prestataire signe une charte d'engagement.

5 La valorisation des établissements et équipements touristiques labellisés

Retrouvez tous les sites et équipements labellisés sur :

- www.visitprovence.com
- www.franceguide.com
- www.handicap13.fr
- et sur le guide du CDT "la Provence accessible"*



*A paraître printemps 2006

Un label pour qui ?

- les hébergements : hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, centres d'accueil de jeunes, auberges de jeunesse, résidences de tourisme, locations de meublés et de gîtes, campings,
 - la restauration : restaurants, bars, brasseries, fermes auberges...
 - les sites touristiques : monuments, musées, salles d'exposition, châteaux, sites remarquables, jardins...
 - les sites de loisirs : parcs à thème, salles de spectacles, équipements sportifs et récréatifs, piscines et équipements balnéaires, bases de loisirs, salles de sport...
- ... et tous les autres sites touristiques ouverts au public.

Votre contact au **Comité Départemental du Tourisme** 

Nathalie Espanet : Tél. 04 91 13 84 38 - E-mail : nespanet@visitprovence.com
ou retour du coupon ci-dessous



TOURISME & HANDICAP

Demande d'informations complémentaires

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Type de structure :

Informez-vous sur la démarche Tourisme & Handicap
dans les Bouches-du-Rhône
ci-dessous texte transcrit en braille

Quelques aménagements réalisés



Le label dans les Bouches-du-Rhône

Les partenaires :

- le Conseil Général 13, le Conseil Régional PACA, l'Etat
- l'Association Tourisme & Handicaps, le Service Départemental des Personnes Handicapées (SDPH), les Directions Sports, Environnement et Tourisme du Conseil Général, le Relais Départemental des Gîtes de France, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Clévacances Bouches-du-Rhône, le Syndicat Départemental de l'Hotellerie de Plein Air, la Fédération de l'Industrie Hôtelière 13.
- les associations de personnes handicapées : Retina France, Valentin Haüy, Surdi 13, Mieux vivre son handicap au quotidien, APF, UDAPEI



Comité Départemental du Tourisme

13, rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

TOURISME & HANDICAP

Comité Départemental du Tourisme

13, rue Roux de Brignoles
13006 Marseille
Tél. : 04 91 13 84 13 - Fax : 04 91 33 01 82
E-mail : nespanet@visitprovence.com
Web : www.visitprovence.com